

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **44 (1908)**

Heft 42

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

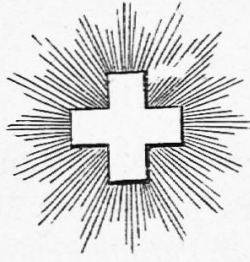
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIV^{me} ANNÉE

N^o 42



LAUSANNE

17 octobre 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud.*
— *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Biographie : Le général Dufour.*
(*Suite et fin.*) — *Composition : Le bossu généreux, Les tissus de soie,*
Glanures historiques.

LETTRE DE PARIS

L'éducation des enfants arriérés ou anormaux est maintenant à l'ordre du jour dans tous les pays de haute activité pédagogique. Je dois reconnaître, qu'en France, nous avons très peu fait encore pour organiser pratiquement cette tâche humanitaire, et que nous nous y sommes laissé devancer par nos voisins d'Allemagne, de Belgique et de Suisse; mais retard n'implique point indifférence ou inertie, et nous verrons bientôt, en application d'un récent vote de la Chambre, s'établir dans toutes les écoles à population nombreuse des classes spéciales dites « de perfectionnement ». Les premiers modèles en existent déjà; ceux que je connais sont dus à l'initiative intelligente et bienfaisante, autant que modeste, de quelques maîtres parisiens habilement guidés par leur inspecteur : vous pourriez les voir l'un dans l'école des filles de la rue de Belzunce, l'autre dans l'école de la rue des Ecluses-Saint-Martin (X^e arrondissement).

Que fait-on de particulier dans ces classes d'anormaux ? Quels exercices et quels procédés d'ingéniosité des instituteurs qui les dirigent a-t-elle inventés jusqu'à ce jour pour éveiller ou redresser les esprits endormis ou déformés des pauvres enfants qu'on y rassemble ? Quelle méthode générale est en train de s'y ébaucher ?

Des renseignements intéressants, quoique un peu sommaires, ont été fournis sur ces divers points par M. l'inspecteur Belot, à la *Société psychologique pour l'étude de l'enfant*, dans sa séance du 12 janvier 1908. Je lis au début de la communication de M. Belot (p. 65 du *Bulletin* correspondant) :

« A l'ouverture des classes de perfectionnement du X^{me} arrondissement de Paris, en avril et juin 1907, des emplois du temps, essentiellement provisoires, avaient été mis à l'essai. Pour les établir, on s'était basé, faute de mieux, sur des considérations générales un peu vagues : *varier beaucoup les exercices ; leur assigner une durée très limitée ; placer au début des séances les travaux qui exigent le plus d'effort, etc.*

» A la rentrée d'octobre, il fut décidé qu'on expérimenterait un horaire, sinon plus rationnel, du moins mieux adapté aux besoins et aux circonstances ; on voulait tenir compte, dans une plus large mesure, des exigences particulières de l'éducation des anormaux. Si la tâche était délicate et complexe, la réglementation en vigueur n'apportait aucune entrave, et l'on pouvait tailler et coudre à son aise. On arrêta, par exemple : qu'une après-midi par quinzaine serait consacrée à des *promenades* ; — que la *vie pratique* et l'*éducation professionnelle* tiendraient une large place ; — que l'*instruction proprement dite* n'occuperait guère plus de la moitié des heures de présence à l'école ; — que l'extension légitimement donnée au *dessin*, au *chant*, aux *exercices manuels*, serait compensée par des économies sérieuses, notamment sur l'histoire... Mais la principale caractéristique du nouvel emploi du temps fut l'introduction ferme et résolue des exercices gradués d'*orthopédie musculaire, sensorielle et mentale* : s'il est urgent de prendre des mesures appropriées aux difformités du corps, quand elles existent, comment ne le serait-il pas de faire quelque chose de raisonné et de méthodique pour les infirmités les plus flagrantes de l'esprit ou du caractère ? L'*orthopédie* s'est donc vu attribuer 10 minutes le matin (exercice court) et 20 minutes le soir (exercice relativement long).

Qu'est-ce au juste que cette ORTHOPÉDIE MUSCULAIRE, SENSORIELLE ET MENTALE, qui apparaît ici, à côté des matières habituelles du programme scolaire, pour être l'instrument principal de

l'éducation des enfants anormaux ? C'est une série graduée d'exercices, visiblement apparentée à la méthode fröbelienne, mais qui, fondée sur l'observation des anomalies des sens et de l'intelligence chez les enfants arriérés, a spécialement pour but de corriger peu à peu ces anomalies par l'entraînement et la mise en forme des facultés correspondantes. Voici, pour préciser un peu, les grandes lignes du programme orthopédique élaboré pour les classes ci-dessus désignées, et donné par M. Belot comme une première ébauche, que modifieront et perfectionneront les leçons de l'expérience et les objections de la critique.

a) Adresse manuelle ou corporelle.

Enfilage d'aiguilles, de perles, d'œillets; alignements, superpositions, etc.

Transport de récipients pleins ¹.

Confection de fleurs, de boîtes.

Exécution de mouvements difficiles (sauter à cloche-pied; se relever les bras croisés; tourner la tête en gardant le corps immobile, etc).

b) Attention sensorielle (avec effort court).

Discernement d'objets ou de signes à peine visibles.

Perception, à grande distance, du tictac d'une montre.

Discernement de saveurs, d'odeurs, très peu différentes.

¹ Détail de cet exercice, à titre d'exemple :

a) *Préparation.* — Disposer deux tables de cantine se faisant face, à des distances qui augmenteront progressivement à chaque exercice : 3 m., 4 m., 6 m., 9 m., et enfin 9 m. avec banc à enjamber. Chaque distance sert pour deux exercices. Sur les tables, les gamelles dans les assiettes. On peut surveiller facilement 8 ou 10 exécutants. Espacer les gamelles de 0^m50 environ. On les remplit jusqu'à 5 mm. du bord.

b) *L'épreuve.* — Au coup de sifflet, les élèves saisissent avec précaution l'assiette à deux mains, sans maintenir la gamelle; ils font demi-tour lentement, dans le même sens, pour éviter des heurts, et se dirigent vers l'autre table chacun restant libre de la vitesse de sa marche. Le parcours achevé, le tout est déposé doucement sur la 2^{me} table; les élèves reprennent leur place dans le rang. Après constatation et notation du résultat par le maître, changement des assiettes humides, et remplissage, s'il y a lieu, à 5 mm. du bord. Un 2^{me} groupe reprend les gamelles et les rapporte à la 1^{re} table.

c) *Notation.* — Il y a insuccès quand l'assiette contient de l'eau après le transport. Succès : +; ou insuccès : —; on note + ou — en face du nom de chaque élève, et de manière à pouvoir totaliser, soit verticalement, soit horizontalement.

Reconnaissance des formes au palper.

Perception de légères différences de poids, de lignes, de surfaces, de volumes.

c) Attention sensorielle (avec effort prolongé).

Mesure du temps de réaction entre le signal et l'acte demandé.

Rapidité d'un travail mécanique (couture, martelage, découpage, collage, etc.).

Rapidité d'un travail sur texte manuscrit ou imprimé (biffer, souligner, pointer, etc.).

Reproduction de mémoire après perception visuelle (lettres, chiffres, mots, phrases). Résultat d'un nombre donné d'actes de copie.

d) Observation.

Perception rapide d'un nombre croissant d'objets.

Remarques et souvenirs à propos d'objets familiers, d'actions courantes.

e) Comparaison et jugement.

Echantillonnage de couleurs.

Evaluation d'une longueur, d'une surface, d'un volume, d'une contenance, d'une quantité numérique.

Evaluation de la durée (une seconde, une minute, un temps donné).

Compréhension de questions d'intelligence. Devinettes. Rébus.

f) Intelligence et sens esthétique.

Association appropriée ou non de couleurs et de nuances.

Critique de dessin, de travaux manuels.

Critique de la tenue, de l'habillement, de la parure.

g) Volonté et contrôle personnel.

Mesures dynamométriques.

Tracé de plus en plus rapide de points, de barres, de signes quelconques (10").

Exécution silencieuse d'exercices.

Maintien prolongé de l'immobilité ou d'une attitude.

Education de la respiration après un effort exceptionnel.

Résistance au fou rire provoqué.

(*A suivre.*)

H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS — District de Delémont. Le corps enseignant du district de Delémont s'est réuni le samedi, 3 octobre, à Develier, sous la présidence de M. M. Nussbaumer, maître secondaire.

L'assemblée ne comptait qu'une trentaine de participants. Dans l'élection du secrétaire central de la Société des instituteurs bernois, toutes les voix se sont portées sur le nom du Dr Trösch, à Bienne.

Mlle Marie Vultier, institutrice à Delémont, a donné une leçon de langue à des élèves de troisième année scolaire. Elle avait choisi quelques exemples de dérivation (noms, adjectifs, adverbes).

Mlle Marie Christe, institutrice à Montavon, a donné ensuite une leçon de grammaire à une classe de quatrième année scolaire. Son but était la distinction, la recherche et la définition des noms.

M. Louis Christe, instituteur à Berlincourt, a lu un travail sur l'enseignement de la langue en quatrième année, et en particulier sur les moyens d'enseigner l'orthographe.

L'assemblée s'est ensuite constituée en section de la Caisse d'assurance des instituteurs primaires, sous la présidence de M. J. Guéniat, instituteur, à Delémont.

Les statuts, présentés par l'assemblée des délégués, ont été acceptés à l'unanimité.

Le Comité de district se composera pour une nouvelle période de cinq ans de M. J. Guéniat, à Delémont, comme président, de M. V. Rieder, à Courtételle, comme vice-président, et de M. J. Rérat, à Delémont, comme secrétaire.

Les délégués à l'assemblée générale sont M. J. Guéniat, président, qui est délégué d'office, et M. D. Simon, professeur au progymnase de Delémont, qui représentera la deuxième section.

Un dîner très bien servi par M. Raccordon, au Restaurant du Raisin, a réuni la plupart des participants. La partie récréative qui s'est ouverte au dessert a été très gaie et chacun a remporté de ce beau jour un excellent souvenir.

H. GOBAT.

VAUD — La nouvelle classe primaire supérieure de Villarzel s'ouvrira le 1^{er} novembre.

CORRESPONDANCE

A propos du surmenage physique des enfants.

La question soulevée par M. L.-J. Magnin, dans le n° 39 de *l'Éducateur*, sous ce titre suggestif : « Ils sont surmenés » mérite mieux qu'une lecture rapide et superficielle. La situation de ces pauvres enfants, placés trop tôt par la dure nécessité, nous touche de très près et a droit à toute notre commisération. Il y aurait une enquête, utile et urgente, à faire sur le sort de ces déshérités. D'une part, ces malheureux et précoces exploités, plus nombreux qu'on ne le suppose,

sont victimes de la rapacité de leurs maîtres et aussi de la dépopulation des campagnes, mais la façon dont on les traite contribue pour sa part à la désertion de la vie rurale dont chacun se plaint. Il saute aux yeux que les enfants ainsi placés regardent avec envie les petits citadins qui viennent, choyés et dorlotés, passer leurs vacances au village. Ils en arrivent peu à peu à prendre en aversion le travail des champs et à envisager, par comparaison, la vie citadine sous une couleur riante et trompeuse. Tout ce qu'on pourra leur dire pour les retenir à la campagne ira à fin contraire.

Nous serions reconnaissant à tous ceux qui ont des faits précis à nous signaler, à le faire courageusement. Cela constituera une première enquête tristement intéressante, qui forcera l'attention des pouvoirs publics sur la situation des victimes de l'exploitation des jeunes. En attendant, voici quelques lignes d'un correspondant du nord du canton, auquel nous laissons bien volontiers la parole :

J'ai lu avec beaucoup de plaisir, dans *l'Éducateur* du 26 septembre écoulé, l'article de M. L.-J. Magnin : « Ils sont surmenés ». Le mal signalé par notre collègue va croissant et, d'année en année, il rend plus difficile la tâche de l'école. Pour ma part, dans le courant de l'été dernier, j'ai hésité souvent entre deux alternatives : laisser reposer les malheureux enfants surmenés ou bien les harceler et les punir pour essayer d'en tirer quelque chose ; je ne vois pas nettement où est le devoir du maître.

Un exemple entre cent : Il y a quelques semaines, pendant une leçon orale, un de mes élèves de quatorze ans, d'un développement au-dessous de la moyenne, cherchait, chaque fois que l'œil du maître le quittait, à prendre une position qui lui permette de reposer son pauvre corps fatigué. Il ne demandait qu'à dormir. Appelé et menacé de punition, il ne parvint pas à fixer son attention. Je lui imposai la station debout, les mains au dos. En me retournant après avoir écrit quelques mots au tableau noir, je constatai avec stupéfaction que le malheureux qui me donnait tant de mal dormait debout. Décidément, il n'y avait rien à faire.

La leçon tirait à sa fin et je fus bien forcé, pour ne pas faire perdre du temps au reste de la classe, de passer outre, mais non sans me dire qu'il y aurait là quelque chose à faire.

J'ajouterai que l'écolier en question est un protégé de l'« Enfance abandonnée ». J'ai cru remarquer que les enfants les plus surmenés sont ceux qui sont placés en pension par les communes ou par une institution charitable. Les parents ont évidemment pour leurs propres enfants des égards que n'ont pas les maîtres de pension.

E. C.-B., inst.

— Nous croyons que notre collègue a bien fait de ne pas insister. L'école ne doit jamais se montrer intraitable et cruelle. En s'informant discrètement des causes de la fatigue excessive imposée à certains élèves par leurs maîtres de pension, l'instituteur conservera l'affection et la confiance de ces enfants beaucoup mieux qu'en usant brusquement de son droit. Il importe cependant que des cas soient signalés aux autorités scolaires, particulièrement à MM. les inspecteurs qui sont bien placés pour agir, dans leur compétence, en faveur des enfants surmenés.

H. GAILLOZ.

BIBLIOGRAPHIES

La vie du Christ, par F. W. Farrar, Dr en théologie. Version française de M. G. Secretan, pasteur. Ouvrage illustré de cent compositions originales hors texte des premiers maîtres contemporains et de trois cents dessins historiques, ethnographiques et géographiques sur la Palestine au temps du Christ. 15 livraisons grandeur in 8°, au prix de souscription de 1 fr. 35, franco de port ; 2 fr. pour les non-souscripteurs. F. Zahn, éditeur, Neuchâtel.

L'illustre écrivain russe Tolstoï, raconte une expérience faite par lui dans une école qu'il a établie sur ses terres, et qui a pour originalité l'absence de discipline autre que celle exercée par les élèves eux-mêmes.

Il faut que la leçon du maître soit si intéressante, que les petits auditeurs imposent silence aux mutins perturbateurs.

Or, parmi les récits qui captivent le plus l'attention même des turbulents, l'écrivain pédagogue met en première ligne les hauts faits de l'histoire nationale, et surtout les grands événements de l'histoire sainte. Il y a là une raison psychologique et morale qui ne saurait échapper à l'observateur. Evidemment dans l'intérêt qu'excitent ces récits, il y a le sentiment, plus ou moins vague ou conscient, que derrière les faits est l'action mystérieuse d'un Dieu qui dirige les événements de ce monde. L'enfant est instinctivement religieux, et ses premières impressions sont souvent ineffaçables. La vie peut se dérouler ensuite avec ses luttes, ses défaillances morales, ses doutes angoissants, ses désespoirs même. Toujours au fond de l'âme, il reste un souvenir de ce premier contact avec la révélation de réalités supersensibles.

Les grands pédagogues le savaient bien, lorsque, dans le programme de leurs écoles, ils inscrivaient d'une part, l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, source de toute culture supérieure, et, d'autre part, la lecture des Livres saints.

L'auteur de la *Vie du Christ* est un érudit, un savant archéologue, un penseur profond, un théologien consommé, un éminent orateur de la chaire. Mais il est en même temps le pédagogue moraliste qui a écrit : « Eric ou petit à petit » et des sermons sous ce titre : « Dès les jours de ta jeunesse ». Sa sollicitude pour les caractères à former et les âmes à tremper moralement, n'a sans doute, pas été étrangère à sa conception d'une biographie du Christ.

Il se sera dit que, si la « Vie des hommes illustres » de Plutarque a contribué à l'éducation d'hommes éminents, la vie de Jésus, racontée comme il a su le faire, ne pouvait manquer de laisser une impression plus profonde et plus salutaire encore. Il y a si bien réussi que la lecture de ce livre admirable de fond et de forme est une des plus attachantes que l'on puisse imaginer.

La vie et l'œuvre de Jésus n'y apparaissent plus comme ailleurs, en fragments, dont l'ensemble est difficile à coordonner. Tout s'y tient et s'enchaîne chronologiquement et psychologiquement. Sous la conduite de l'auteur, on revit en imagination tous les jours du prophète de Nazareth, puissant en œuvres et en paroles. On croit le voir, parcourant avec ses disciples les rives ensoleillées du Lac de Tibériade, ou les riantes campagnes de la Samarie, évangélisant les multitudes, appelant à lui pour les soulager de toutes les misères physiques et morales, discutant dans les Synagogues avec les Docteurs de la Loi, chassant les vendeurs du Temple, étonnant la foule par ses miracles, amassant sur sa tête toutes les

haines des ennemis de la lumière et de la vérité, et finalement scellant de son sang sur une croix son témoignage de Messie Rédempteur.

Ce qui contribue d'ailleurs singulièrement à graver dans l'esprit du lecteur toutes les scènes évangéliques, qui se suivent ainsi dans leur ordre chronologique et dans leur cadre historique soigneusement étudié, ce sont les nombreuses illustrations qui complètent le texte. Malgré les transformations que le temps a fait subir à la Palestine, malgré les ruines qui la couvrent, et la désolation de contrées jadis florissantes, il y reste encore des vestiges du passé, et l'aspect des lieux est encore suffisamment le même pour qu'on se représente, d'après ces gravures, ce que devrait être le pays au siècle d'Auguste. L'Orient est d'ailleurs la Terre classique de l'immobilisme, et les Juives de Béthanie doivent encore ressembler, dans leur costume traditionnel, aux sœurs de Lazare.

Cette partie iconographique de l'ouvrage a, pour la jeunesse surtout, une valeur instructive qu'on ne saurait trop apprécier. Enfin, l'éditeur a eu l'heureuse et géniale idée d'enrichir ce volume déjà si intéressant par son contenu, d'une galerie de chefs-d'œuvre de la peinture religieuse contemporaine, artistiquement reproduits dans cent planches hors texte.

Ces compositions de maîtres de tous pays, en majeure partie inconnues du grand public et que M. Zahn a réussi, au prix de patientes démarches de tout genre, à vulgariser ainsi, ne sont pas le moindre attrait de cette splendide publication. Elles traduisent soit les scènes les plus émouvantes de la vie du Christ, soit les impressions profondes laissées dans les âmes par son œuvre rédemptrice.

Si l'art, cet élément si précieux de culture, doit pour remplir sa mission s'inspirer des sujets les plus propres à élever l'âme par la contemplation des merveilles de la nature ou des vraies grandeurs morales, quelle source de jouissances esthétiques sont jamais comparables à la divine et idéale figure du fils de l'homme ! Le philosophe platonicien, devenu Saint-Augustin, s'écriait en y songeant : « O beauté ancienne et toujours si nouvelle, que j'ai perdu de temps sans te connaître » !

Le livre du doyen de Westminster adressé aux chrétiens de toutes confessions restera un monument élevé par la science historique et la foi la plus communicative à la gloire du Sauveur. Il sera surtout un admirable enseignement pour la jeunesse à laquelle l'apôtre Jean dit dans son Epître : « Jeunes gens ! Je vous écris parce que vous êtes forts, et que la Parole de Dieu demeure en vous et que vous avez vaincu le Malin ».

Dictionnaire commercial et administratif de la Suisse, publié par le Dictionnaire géographique de la Suisse, à Neuchâtel, sous les auspices de la Société industrielle et commerciale de Neuchâtel et avec l'aide de diverses sociétés commerciales suisses. — Livraisons 3 à 5, formant la fin du fascicule I. Neuchâtel.

Les livraisons 3 à 5 comprennent les noms de Bâchi à Breitenboden. Les livraisons que nous recevons confirment l'excellente impression première de cet ouvrage, dont l'utilité pour tous les bureaux d'affaires, les commerçants et les industriels est indéniable. Pratique, facile à consulter, bien imprimé, beau papier ne craignant pas les injures du temps. C'est le *Dictionnaire* par excellence de tous les hommes d'affaires suisses.

PARTIE PRATIQUE

BIOGRAPHIE

Le Général Dufour.

L'Europe jouissant enfin de la paix, après de longues guerres, Dufour put se livrer aussi à des travaux scientifiques; pendant vingt ans, il enseigna les mathématiques à l'Académie de Genève: ses cours se distinguaient par leur clarté. Il fit une carte du canton, avec une remarquable exactitude, puis, en 1833, fut chargé par la Diète de faire exécuter une grande carte topographique de la Suisse; ce travail de géant dura trente-trois ans: aucun sentier, aucune maison, aucun pont, aucun ruisseau n'a été oublié; à cette époque, c'était la meilleure carte de l'Europe; actuellement, notre carte de la Confédération suisse la dépasse encore. Par reconnaissance envers Dufour, pour ce magnifique travail, on a donné son nom à la plus haute cime de la Suisse, le Pic Dufour (4638 m.), dans le massif du Mont Rose. Il est facile de se représenter les difficultés que présenta un semblable travail, combien de fois les ingénieurs furent arrêtés par les brouillards ou l'orage, dans des refuges provisoires et rien moins que confortables.

Vers 1820, il n'y avait pas encore d'armée fédérale: chaque canton avait ses troupes, à peine organisées. Ce fut Dufour le premier qui eut l'idée de la créer, en fondant une Ecole militaire à Thoune, en demandant — pendant dix ans! — le drapeau fédéral pour l'armée, enfin en rassemblant à Thoune des troupes de différentes armes — ce qui fut le commencement de nos grands casernements actuels. Dufour voulait appliquer au point de vue militaire aussi, notre devise suisse: *Un pour tous, tous pour un*, afin de pouvoir faire respecter, le cas échéant la neutralité du sol suisse. En même temps, Dufour s'occupait à réparer ou à développer plusieurs fortifications, aux points les plus exposés de notre territoire. Il exigeait une obéissance ponctuelle, et absolue, mais savait se montrer le plus aimable des camarades, en dehors de ses heures de service.

Il commença à rendre ses *premiers services politiques* à propos d'un soulèvement de réfugiés polonais auxquels bon nombre de Suisses se joignirent; Dufour les pacifia, après une retraite peu glorieuse. — Puis il fut envoyé avec des troupes à Bâle où son sérieux, sa dignité et sa bienveillance ne contribuèrent pas peu au rétablissement de la paix.

Bientôt, la Suisse fut engagée dans une aventure plus sérieuse, à propos de *Louis-Napoléon*; celui-ci avait été à Thoune un des élèves les plus assidus de Dufour, puis était devenu son intime ami; quoiqu'il n'en laissât rien deviner, ni à la population Suisse, ni à son ami, Louis-Napoléon nourrissait le secret espoir de continuer la « tradition impériale », et de porter un jour, avec l'aide du peuple français, la couronne de son oncle. Il recevait chez sa mère, à Arenenberg (Thurgovie) de grands personnages français, qu'il charmait par l'étendue de ses connaissances et par des idées chevaleresques. En octobre 1835, il tenta à Strasbourg un coup d'état qui n'eut d'autre résultat que de le faire jeter en prison d'abord, puis expédier en Amérique. Revenu en Suisse pour assister aux derniers moments de sa mère, il y resta pour poursuivre ses études; ce voisinage causa

tant d'inquiétude au gouvernement français, que Louis-Philippe demanda finalement que le prince fût exilé de la Suisse : le premier magistrat de notre République, M. Kopp, répondit que c'était affaire purement cantonale, et Thurgovie, consulté, refusa catégoriquement le renvoi du plus pacifique des bourgeois de Salenstein. Louis-Philippe, vexé, répondit par une note impérieuse, par laquelle il exigeait catégoriquement le renvoi de Napoléon.

La Suisse était-elle province française, et, partant, obligée d'obéir : la diète ne le pensa pas. Là-dessus, deuxième note de Louis-Philippe menaçant la Suisse du canon, en cas de nouveau refus. Il ne s'agissait pas pour notre pays d'une personnalité à défendre, mais d'un principe, dont découlait son indépendance : Vaud et Genève, d'abord, puis d'autres cantons commencèrent leurs préparatifs de résistance ; la France, de son côté, rassemblait des troupes, décidée à faire entendre raison à cet opiniâtre petit pays. — C'est alors que Dufour écrivit à son ami : « Il est probable que vous ne resterez pas tranquille dans votre asile. Permettez donc à mon ami de vous dire que vous aurez une grande résolution à prendre, et votre cœur l'inspirera ». Le prince suivit ce conseil et désirant prouver à la Suisse qu'il était digne des marques d'estime et d'attachement dont il avait été l'objet dans ce pays, il s'éloigna volontairement. On croyait que l'affaire se terminerai ainsi ; mais non : Louis-Philippe continua encore quelque temps ses préparatifs guerriers, avant de se déclarer satisfait par le départ de Louis Napoléon. — Dans toute cette affaire, Dufour joua un rôle très actif : il correspondit avec Napoléon jusqu'à la mort de ce dernier.

Mais c'est dans la guerre du *Sonderbund* (1843) qu'il acquit le beau titre de « père de la patrie ». — Nous avons déjà vu — à propos de l'organisation de l'armée fédérale — que les liens unissant les cantons entre eux étaient encore extrêmement ténus ; cependant, de divers côtés on travaillait à donner plus d'élan à la vie fédérale : la Société Helvétique, celle des étudiants de Zofingue, les Tirs fédéraux, l'École de Thoune y contribuèrent largement, le mouvement était entravé par la réaction, et particulièrement par les jésuites qui auraient voulu rendre, dans chaque canton, le pouvoir à l'aristocratie. En septembre 1843, les cantons catholiques, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zoug et Fribourg jetèrent les bases d'une « alliance défensive », tenue secrète ; le Valais, puis Lucerne suivirent. Les couvents furent fermés en Argovie, puis dans le Haut-Valais. Quand on apprit en Suisse que Lucerne — un des trois cantons directeurs (*Vorort*) — rappelait les Jésuites, ce fut une indignation générale : on ne pouvait supporter de les laisser agir au cœur même de la Confédération — En ces temps agités, la Diète se réunit plusieurs fois pour trancher ces questions. Sa majorité se prononça pour l'expulsion des jésuites de tous les cantons suisses, et déclara qu'un pacte secret était préjudiciable au pacte fédéral ; elle décréta donc :

1^o que l'alliance du *Sonderbund*, illicite, était déclarée dissoute ;

2^o que la diète prendrait des mesures pour faire respecter cette décision. — En même temps, elle pria les sept cantons de cesser tous préparatifs militaires extraordinaires ; les Autrichiens et les Sardes leur avaient, en effet, facilité l'acquisition de nouveaux armements.

L'autorité fédérale aura-t-elle la force nécessaire pour se faire obéir ? — Après

avoir envoyé des délégués dans les cantons rebelles, pour tenter de s'arranger à l'amiable, la Diète se vit obligée de commencer, de son côté, des préparatifs militaires — d'autant plus que les sept cantons n'avaient nullement renoncé à les poursuivre avec l'aide de l'étranger, malgré la défense de la Diète. Le 4 novembre, il fut décidé que le décret ordonnant la dissolution du Sonderbund allait être exécuté par les armes. — La Diète mit sur pied 50 000 hommes, et en confia le commandement, avec le titre de général, au colonel Dufour de Genève; personne n'était plus que lui compétent dans les questions militaires en général, et en ce qui regardait l'armée suisse plus particulièrement; en outre, il n'appartenait à aucun parti politique, étant à la fois conservateur et homme de progrès; surtout, aux qualités de chef militaire, il joignait celles d'un homme de paix; aussi ce choix obtint-il l'approbation de tous. Le plus surpris de tous fut peut-être Dufour lui-même, qui en octobre disait à un ami: « Soyons heureux de ce que nos fonctions nous tiennent éloignés de tout: je plains sincèrement celui qui sera nommé général en chef ». Le soir où la nouvelle lui parvint, il était tranquillement occupé à résoudre un problème de mathématiques. Après quelques hésitations, Dufour accepta cette lourde responsabilité. Il écrit à la Diète, au lendemain de sa nomination: « Je m'efforcerai de remplir mon devoir, de rester dans les limites de la modération et de l'humanité, en dehors de tout parti, de faire respecter les églises et propriétés catholiques. Puissé-je être utile à la patrie commune, et puisse surtout la divine Providence la préserver des maux dont elle est menacée! »

Il obtint de la Diète une armée de 100 000 hommes, assez imposante pour éviter à l'ennemi une résistance inutile; il choisit ses officiers uniquement d'après leur mérite, et sans avoir égard à leurs opinions politiques. Dans sa proclamation à l'armée, il recommande aux soldats la discipline, la sobriété, et les conjure d'éviter les injures et les mauvais traitements.

Le 29 octobre, après une dernière tentative de conciliation, tout était fini; grande émotion partout: c'était la guerre; les écoles furent fermées pour servir de casernes; les étudiants s'enrôlaient comme volontaires; les chefs de famille durent abandonner leurs femmes et les enfants, dans une année qui avait été mauvaise.

A l'étranger, on fut étonné de la promptitude avec laquelle l'armée avait été rassemblée, et de son bon état; le général contrôlait tout lui-même, les provisions de route, les hôpitaux aussi bien que les munitions. Son plan — dont rien ne transpira en dehors de l'armée fédérale — était de s'attaquer d'abord à Fribourg dont la position isolée rendait la soumission facile, et permettait de rejoindre Berne; puis de se diriger sur Lucerne, et ensuite, le cas échéant, sur les cantons de la Suisse primitive. Il espérait que la campagne serait courte, et les vies épargnées autant que possible.

Avant d'attaquer Fribourg, une fois ses préparatifs terminés, Dufour envoya au bourgmestre de la ville un messenger porteur d'une lettre qu'on peut résumer ainsi conçue: « L'armée fédérale est devant vos portes, d'une force telle que vous ne pouvez songer à résister: la catastrophe est inévitable: il n'y a pas de honte pour vous, dans ces circonstances, à nous ouvrir vos portes; si votre

réponse est négative, la responsabilité retombera sur ceux que d'aussi grandes douleurs n'auront pas effrayés ». Fribourg demanda une armistice de vingt-quatre heures, au bout de laquelle elle se décida à capituler, s'engageait à renoncer au Sonderbund, et permettait à l'armée fédérale de l'occuper. L'armée fédérale accueillit avec joie cette nouvelle : une grande partie de sa tâche était remplie. Du côté de Fribourg, il y eut du mécontentement : on accusait de trahison les chefs qui avaient accepté la capitulation : un combat assez vif, mais court, avait eu lieu pendant la nuit.

Il s'agissait maintenant de s'attaquer à Lucerne. Avant la bataille, le général adresse à ses soldats une magnifique proclamation, dans laquelle il leur dit entre autres : « « Marchez hardiment contre l'ennemi, mais sitôt que vous serez assurés de la victoire, oubliez tout sentiment hostile : épargnez les vaincus : c'est le plus bel ornement du vrai courage ! Respectez les églises : rien ne souillerait vos drapeaux comme les outrages envers la religion. Prenez sous votre protection ceux qui sont sans défense ; ne causez aucun dommage sans nécessité ! »

Une offre de capitulation fut faite, cette fois sans résultat ; les sept cantons moins nombreux comptaient sur l'assistance de l'étranger ; seulement l'Angleterre était intervenue en faveur des protestants : elle fit dire à la Diète que seules ses menaces de bombarder Trieste et Toulon avaient empêché l'Autriche et la France d'intervenir en faveur des cantons du Sonderbund. — Le 23 novembre, la lutte s'engagea : elle dura, violente, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi ; et le 24, Lucerne ouvrit ses portes : en trois semaines, tout était terminé. On peut dire avec raison que jamais guerre n'avait été si rapidement décrétée, exécutée et terminée, tout en coûtant la vie à si peu d'hommes, relativement à la masse des troupes. Et c'est au général Dufour qu'en revenait l'honneur. — Et pourtant, cette courte guerre a coûté à la Suisse des centaines de vies humaines, et dix-huit à vingt millions de francs. Les cantons du Sonderbund furent condamnés à payer pour leur part neuf millions de frais, somme qu'ils ne seraient pas parvenus à solder si des souscriptions ne leur étaient venues en aide, de la part des Confédérés. Le général, récompensé richement par la Diète — il reçut quarante mille francs — lui adressa des remerciements empreints de la plus touchante modestie, et envoya une forte somme pour le soulagement des blessés, en recommandant « qu'on veuille bien se rappeler que ceux de l'un et de l'autre camp sont également des Suisses ».

Grâce à l'heureuse et prompte issue de la campagne du Sonderbund, le général Dufour devint l'homme le plus populaire de notre patrie : que de chants, de discours furent composés à son honneur ! Son portrait se trouvait dans les plus humbles chaumières ; le « Dufourli », pipe en porcelaine, devint la compagne de nos jeunes soldats. — De tous côtés affluaient les marques de reconnaissance et de sympathie : plusieurs cantons lui offrirent la bourgeoisie d'honneur ; le gouvernement de Genève lui fit don d'un certain espace de terrain, adossé à son jardin. Les nonnes d'un couvent de Lucerne, qui avaient fui avant la guerre, et qui étaient revenues aussitôt qu'elles avaient entendu parler de la générosité du vainqueur, lui offrirent un carton de fleurs artificielles au milieu desquelles étaient brodées, en lettres de soie, ces paroles : « Heureux ceux qui procurent la paix ».

Enfin, en avril 1848, Dufour vit arriver devant sa villa de Contamines une voiture aux couleurs fédérales dont descendirent deux officiers supérieurs de la Confédération ; ceux-ci venaient lui remettre, avec le don de la Diète dont il a été question, un sabre d'honneur, en argent, et un écrit exprimant toute la satisfaction et la reconnaissance du gouvernement fédéral pour les services qu'il avait rendus à son pays : on lui déclarait, entre autres, que la sagesse et la force avec lesquelles il avait accompli sa tâche avaient rempli d'admiration, non seulement notre patrie, mais l'Europe entière.

Une fois encore, le général fut mis à la tête des troupes, à propos des complications survenues en 1856, quand les Neuchâtelois s'affranchirent de la domination prussienne ; heureusement, tout s'arrangea avant qu'on en vint aux armes, en bonne partie grâce à l'intervention de Napoléon III qui, alors empereur de France, fut heureux d'intervenir en faveur de la Suisse pour lui prouver sa reconnaissance.

Vie privée. Dufour avait épousé une femme, comme lui bonne et simple de goûts ; l'un et l'autre vivaient sans luxe, mais aimaient à faire preuve de libéralité ; Dufour s'occupa beaucoup de l'éducation de ses quatre filles ; il passait ses étés en famille. Souvent, le soir, il réunissait des amis et leur faisait la lecture à haute voix : il s'identifiait avec ses personnages ; les classiques furent en tous temps ses auteurs favoris. — Fidèle à ses habitudes militaires, il se levait chaque matin de très bonne heure, brossait lui-même ses habits, et faisait toutes choses avec l'exactitude d'un bon soldat. Le soir à dix heures, qu'il y eut société ou non, il se retirait dans sa chambre ; il était aussi ponctuel à l'égard des autres que dans sa vie privée : jamais on ne l'attendait une minute à ses rendez-vous.

Il suivit avec intérêt les phases de la *Guerre de 1870* ; comme certains chefs français prétendaient que la Suisse ne serait pas de force à défendre ses frontières, Dufour écrivit, de sa main tremblante, au général Lebœuf, une lettre indignée qui, certainement, produisit de l'effet : le général Herzog, son digne successeur, prouva qu'il avait eu raison.

Déjà après le Sonderbund, Dufour se dépensa pour venir au secours des victimes ; plus tard, ce fut aussi grâce à lui que des secours furent organisés pour les incendiés du Valais, puis pour les incendiés de Glaris. Enfin, en 1871, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il est à la tête d'un comité de secours pour les victimes de la guerre.

Une des joies de sa vie fut l'heureuse réussite de la *Convention de Genève*, pour la fondation de la *Croix-Rouge*, destinée à venir en aide aux blessés de la guerre, société qui reconnaissait le principe de la neutralité des ambulances — corps médical et blessés — en temps de guerre. En 1863, puis en 1864, Dufour fut nommé président d'honneur des réunions internationales qui eurent lieu à Genève à cet effet.

Enfin en 1875, un Congrès de géographie réuni à Paris, choisit comme président ce vieillard de quatre-vingt-huit ans : il ne put y aller, la maladie l'avait cloué sur son lit ; le 14 juillet 1875, il s'endormit d'un paisible sommeil. Le Conseil fédéral lui fit faire de solennelles funérailles : des soldats en grand nom-

bre, des délégations de la Suisse et des cantons, le peuple de Genève tout entier accompagnèrent au cimetière des Eaux-Vives son cercueil, orné de lauriers et des insignes militaires du Général. Près de sa tombe, le pasteur Ferrier prononça des paroles d'espérance et de consolation, et rendit témoignage au vrai chrétien qu'était Dufour. Puis le conseiller fédéral Ceresole parla de la grand douleur ressentie par tout le peuple suisse, à l'occasion de la perte du plus aimé de ses fils ; il se plut à citer des paroles ou des écrits du général, pour que sa parole fût entendue encore une fois par cette foule qui l'avait aimé ; il insista notamment sur sa conduite admirable pendant la campagne du Sonderbund, et rendit hommage à son patriotisme, à sa simplicité et à son désintéressement antiques, à son amour du devoir jusque dans les plus petites choses, à sa droiture parfaite et à la bienveillance qui se manifestait dans toutes ses relations, avec les humbles et les petits tout particulièrement.

Quelques années après sa mort, par une souscription nationale, ses compatriotes reconnaissants lui élevèrent, sur la plus belle place de sa ville natale, un monument qui traduit admirablement ce qui fit, plus que ses travaux scientifiques, ses talents et sa haute position, la gloire de sa vie : son geste pacificateur, dans la guerre du Sonderbund.

A. DESCOEUDRES.

COMPOSITION

Degré intermédiaire et supérieur.

Le bossu généreux.

Dans un village vivait un homme très déformé et contrefait. Sa tête énorme vacillait sur un cou trop frêle, dans le dos une bosse soulevait étrangement la pauvre blouse qui le recouvrait, ses bras trop longs soutenaient de larges mains aux doigts noueux et ses jambes semblaient se disloquer à chaque pas. Son infirmité lui attirait la sympathie de quelques habitants du village et les railleries du plus grand nombre. Les enfants surtout ne cessaient de le poursuivre d'injures et de cris moqueurs.

Se sentant un objet de répulsion et de mépris bien plus que de pitié, le malheureux s'était retiré dans une étroite cabane qui s'élevait à l'écart sur la berge de la rivière. Il y songeait tristement à la dureté des hommes envers ceux que la nature a fait naître difformes. Des pensées de révolte, de haine parfois, lui venaient quand il comparait son sort à celui d'êtres plus fortunés. Puis la résignation reprenait le dessus, et, essuyant les grosses larmes qui perlaient à ses paupières, il se consolait par l'espérance d'un au-delà meilleur.

Il lui restait quelques distractions. Sa préférée était la pêche. Il aimait à s'asseoir sur le sable humide et passer de longues heures à pêcher à la ligne. Les regards fixés sur le bouchon flottant sur l'eau fuyante, il se sentait si heureux qu'il oubliait parfois ses malheurs, les regards mauvais des villageois et les agaceries des enfants.

Un jour qu'il se livrait à son passe-temps favori, des écoliers passant près de lui se mirent à lui adresser des quolibets, à lui jeter des cailloux et à troubler sa pêche. Le bossu ne put réprimer tout d'abord un mouvement de colère ; mais

songeant qu'en poursuivant les polissons il ne ferait qu'exciter leur verve malicieuse, songeant également que les bambins ne se rendaient pas compte de la laideur de leur acte, il fit la sourde oreille et se remit à pêcher. Surpris du peu de succès de leur tentative, les enfants cessèrent de le tourmenter, s'éloignèrent quelque peu et se mirent à jouer au bord de l'eau.

Soudain des cris d'effroi retentirent. Un des petits garçons, trop audacieux et trop imprudent, venait de tomber dans la rivière ; ses camarades affolés appelaient à l'aide sans songer à lui porter secours, et le malheureux disparaissait quand, tout à coup, le bossu, oublieux des offenses, résolument, se jeta à l'eau et sauva le petit moqueur.

Le courage et la magnanimité du pauvre infirme agirent sur les enfants plus que ne l'eussent fait des reproches violents ou une correction sévère. Ils se sentaient saisis de respect et d'admiration pour cet homme qui venait de risquer sa vie pour sauver un de ses petits bourreaux. L'un d'entre eux, spontanément, lui saisit la main et lui demanda pardon en son nom et en celui de ses camarades. Il l'assura aussi de sa reconnaissance et promit de ne plus jamais tourner en ridicule les déshérités de la nature. Il tint parole et tous les autres enfants avec lui.

Au village, l'héroïsme du bossu changea les sentiments de la population tout entière. On l'aima et on le considéra autant qu'on l'avait méprisé ; et on lui sut gré d'avoir donné une telle leçon de courage et de pardon.

(D'après P.-J. Stahl.)

Gustave ADDOR.

Les tissus de soie.

Le plus simple des tissus de soie est le *taffetas*, qu'on appelle aussi tissu *uni* ; l'étoffe est réduite à ce qu'elle a d'indispensable. Les fils de trame, — on les nomme *duites*, — de rang impair y sont recouverts par les fils de chaîne de rang impair, et ceux de rang pair le sont par les fils de chaîne de rang pair. C'est donc un tissu sans *envers*, les deux faces de l'étoffe sont identiques. La *toile* proprement dite est tissée de cette façon. Pour varier le taffetas, on emploie des fils simples ou doubles, soit pour la chaîne, soit pour la trame, soit pour les deux, ou l'on serre plus ou moins le tissu.

Le *taffetas brillant* est le taffetas ordinaire tramé cuit ; la *faille* est faite avec une chaîne cuite et une trame souple.

La *mousseline* est un tissu souple, léger, transparent, d'armure (mode d'entrelacement) uni, quelquefois orné de dessins.

Le *crêpe* est un taffetas de soie écrue. Le fil de chaîne est plus gros et plus tordu que le fil de trame.

Le *tulle*, aussi tissé en écreu, est mince, léger et caractérisé par ce fait que les fils de trame sont enroulés autour de la chaîne. La *gaze* est rendue transparente et légère par l'espacement des fils ; on a doublé les fils de chaîne pour donner au tissu plus de résistance.

Le *sergé* est reconnaissable aux sillons obliques qui coupent toute la ligne de l'étoffe. La surface est plus brillante que celle du taffetas. Le sergé a un envers.

Le *satin* n'a pas de sillons réguliers ; il a aussi un envers ; c'est un tissu d'aspect très brillant.

Le *velours* est une étoffe dont le fond est recouvert d'un poil court et serré. Ce poil est formé par des bouts de fils, engagés entre la chaîne et les duites, et relevés de façon à former aigrette. Ces bouts de fil sont les tronçons d'une chaîne ou d'une trame supplémentaire. Cette dernière, beaucoup plus longue que l'autre, forme des boucles sur le tissu; ces boucles sont ensuite coupées par le milieu, de sorte que chaque bout devient un brin de poil. Le velours *frisé* est recouvert de boucles non coupées.

La *peluche* est un velours à longs poils. La *panne* présente l'aspect de la peluche, avec de plus longs poils.

Le *brocart* est un tissu de soie qui contient des fils d'or ou d'argent. Il y a des brocarts tout or.

La *moire* est un taffetas sur lequel on obtient des effets de miroitement spéciaux, au moyen d'un cylindrage effectué au moment des apprêts. Dans le *piqué*, la trame est d'une autre couleur que celle de la chaîne.

Glanures historiques.

Au commencement de l'année 1853, le vin en gros se payait 30 cent. le pot vaudois; le lait, 15 cent.; l'eau-de-cerises, 2 fr.; l'huile de noix, 2 fr.

Le kg. de pain blanc, 32 cent, le fromage ordinaire, 1 fr.; la viande de bœuf, de mouton, 88 cent.

Les œufs se vendent : en été, 8 pour 30 cent.; en hiver, 4 pour le même prix.

Un paire de souliers se vend de 6 à 7 fr.

La journée d'un manœuvre, à la campagne, nourri : 60 à 70 cent. en hiver; 80 cent. à 1 fr. en été; journées dites de ville, 1 fr. 50 en hiver et 1 fr. 80 en été. Journées des terrassiers, au Mauremont, pour le chemin de fer, 2 fr.; des mineurs, 3 fr.; ces ouvriers payaient 15 cent. la soupe et 10 cent. la couchée. Un domestique de vigneron reçoit, à Lavaux, 120 fr. pour son travail, dès le 28 janvier au 5 juillet; une effeuilleuse, 16 fr. pour le temps; une vendangeuse, 50 cent. par jour; un brantard, 1 fr.

Minimum du traitement d'un régent breveté : en argent, 522 fr.; pension alimentaire d'un élève à l'Ecole normale : par mois, 27 à 30 fr.; prix du loyer d'une chambre : par mois, 6 à 12 fr.

Indemnité de séance d'un membre du Grand Conseil : par jour, 4 fr. 35; pour le transport, par lieue, aller et retour, 1 fr. 45.

Le char de sable d'un âne, d'Ouchy à Lausanne, se paye 25 cent.; un conducteur en mène 10 à la fois et fait en moyenne 6 voyages par jour.

Un cheval, prix moyen, vaut 450 fr.; une vache, 240 fr.; un mouton, 10 à 20 fr.; une poule, 1 fr. à 1 fr. 50; le foin nouveau, 1 fr. 50 à 2 fr. le quintal; le foin vieux, 2 à 3 fr.; la paille, 1 fr. 50 à 2 fr. 50.

Un millier de tuiles coûte 30 fr.

Ports des lettres : 1^{er} rayon (2 lieues), 5 cent.; 2^e rayon (10 lieues), 10 cent.; 3^e rayon (le reste de la Confédération), 15 cent.

(Extrait de : *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman*, par Rod. Blanchet.) Communication de A. Reverchon.